

Le point sur l'emploi dans les zones d'emploi d'Alsace

2^{ème} trimestre 2017

Sources : INSEE
Pôle emploi-Dares, STMT
Urssaf-Acoss



1. RAPPEL DÉMOGRAPHIQUE

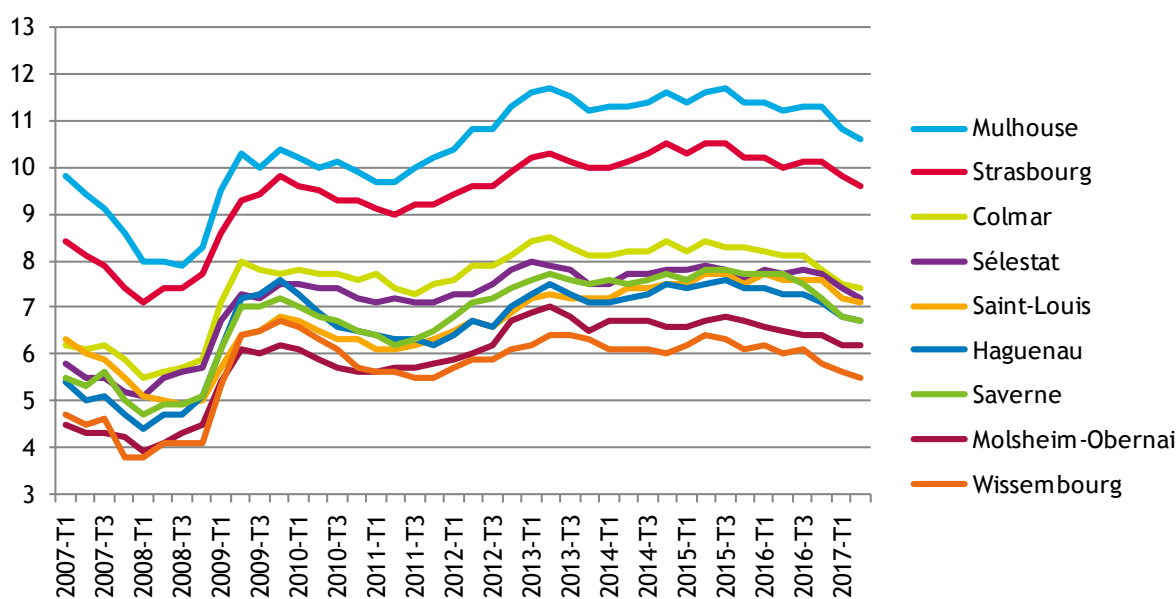
- Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.
- Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'individus de la classe ayant un emploi et le nombre total d'individus de la classe.

	Population			Taux	
	totale	15 à 64 ans	active 15 à 64 ans	d'activité	d'emploi
Alsace	1 872 949	1 224 537	912 469	74,5%	64,8%
ZE Colmar	196 635	126 207	95 937	76,0%	66,4%
ZE Haguenau	202 039	132 487	102 259	77,2%	69,1%
ZE Molsheim-Obernai	135 187	87 846	67 956	77,4%	69,9%
ZE Mulhouse	432 397	275 537	202 831	73,6%	62,2%
ZE Saint-Louis	121 419	80 037	62 245	77,8%	69,1%
ZE Saverne	77 321	49 600	37 487	75,6%	67,8%
ZE Sélestat	84 986	55 045	42 225	76,7%	67,8%
ZE Strasbourg	582 412	390 558	280 161	71,7%	61,3%
ZE Wissembourg	40 553	27 220	21 368	78,5%	71,5%

Source : INSEE, RP2014 exploitation principale

2. LE TAUX DE CHÔMAGE DANS LES ZONES D'EMPLOI D'ALSACE

Source : INSEE



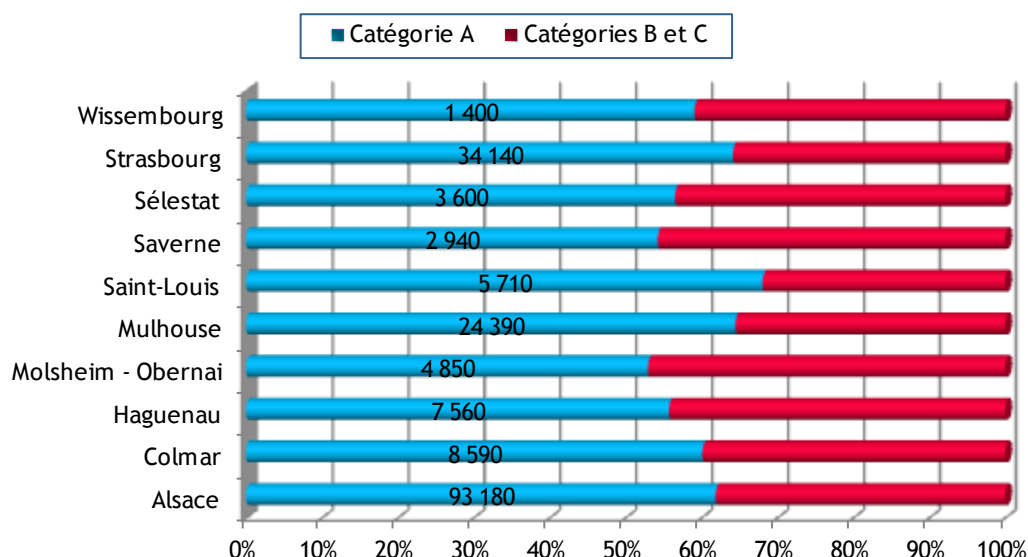
Le document détaillé du baromètre économique de l'ADIRA (cf. www.adira.com, rubrique « Observatoire ») reprend les données chiffrées publiées par l'INSEE.

3. LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (JUN 2017)

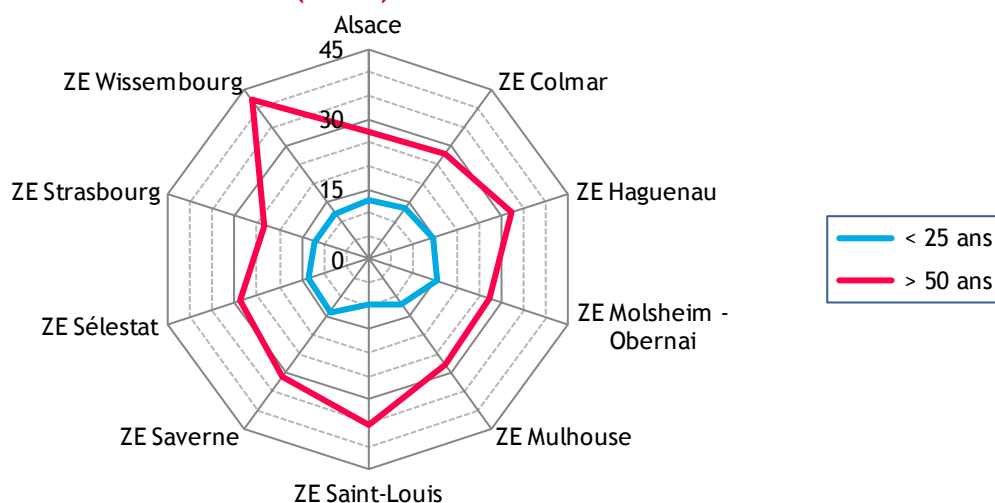
Source : Pôle emploi-Dares, STMT

- Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ont pas travaillé au cours du mois.
- Les demandeurs d'emploi de catégorie B sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ont exercé une activité réduite de 78 heures ou moins au cours du mois.
- Les demandeurs d'emploi de catégorie C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

/// LES DEFM DE CATÉGORIE A PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES A, B, C FIN JUIN 2017 (données brutes arrondies à la dizaine)



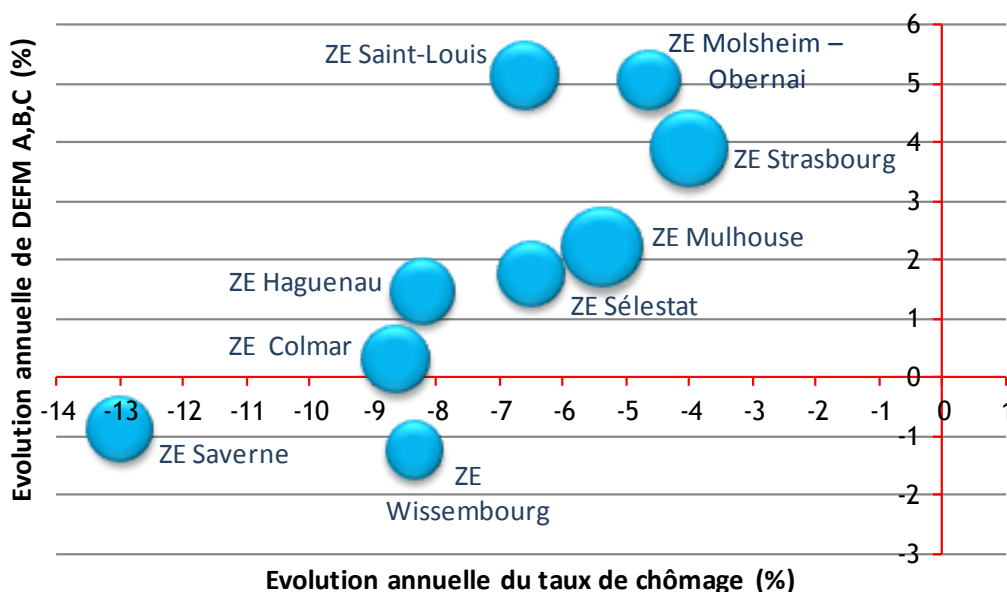
/// LA PART DE DEFM, CATÉGORIE A, DE MOINS DE 25 ANS ET DE PLUS DE 50 ANS FIN JUIN 2017 (en %)



Des données publiées mensuellement sont reprises par ailleurs dans le document détaillé du baromètre économique mensuel de l'ADIRA (cf. www.adira.com, rubrique « Observatoire »).

4. L'ÉVOLUTION ANNUELLE DU TAUX DE CHÔMAGE ET DU NOMBRE DE DEFM, CATÉGORIES A, B, C (EN %) AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017

La taille des points est proportionnelle au taux de chômage au 2^{ème} trimestre 2017 (minimum : 5,5 % pour la ZE Wissembourg ; maximum : 10,6 % pour la ZE Mulhouse).



5. LES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE

Source : Urssaf-Acoss

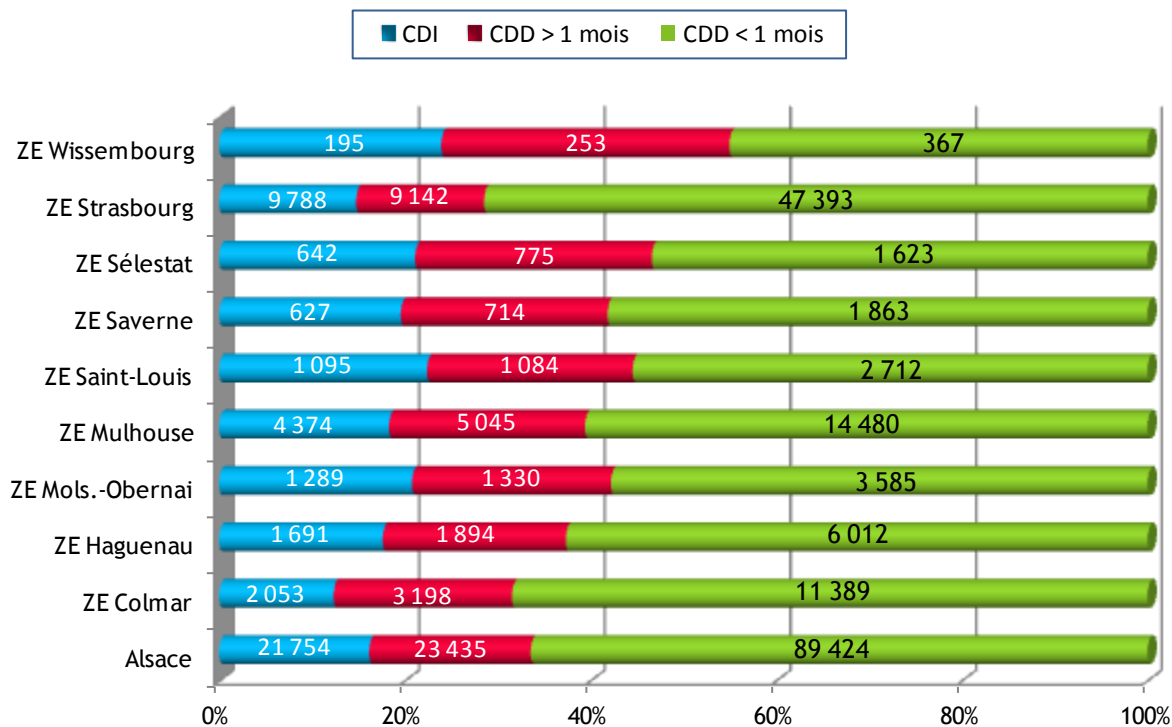
Indépendamment de la durée et de la nature d'un contrat de travail, l'employeur effectue les formalités obligatoires liées à une embauche au moyen de la déclaration unique d'embauche. S'agissant d'une formalité qui est à réaliser au plus tard dans l'instant qui précède l'embauche, cette déclaration traduit une intention d'embauche à très court terme.

En raison de valeurs manquantes ou de retards dans les déclarations, les résultats comprennent un certain nombre d'estimations et sont donc provisoires.

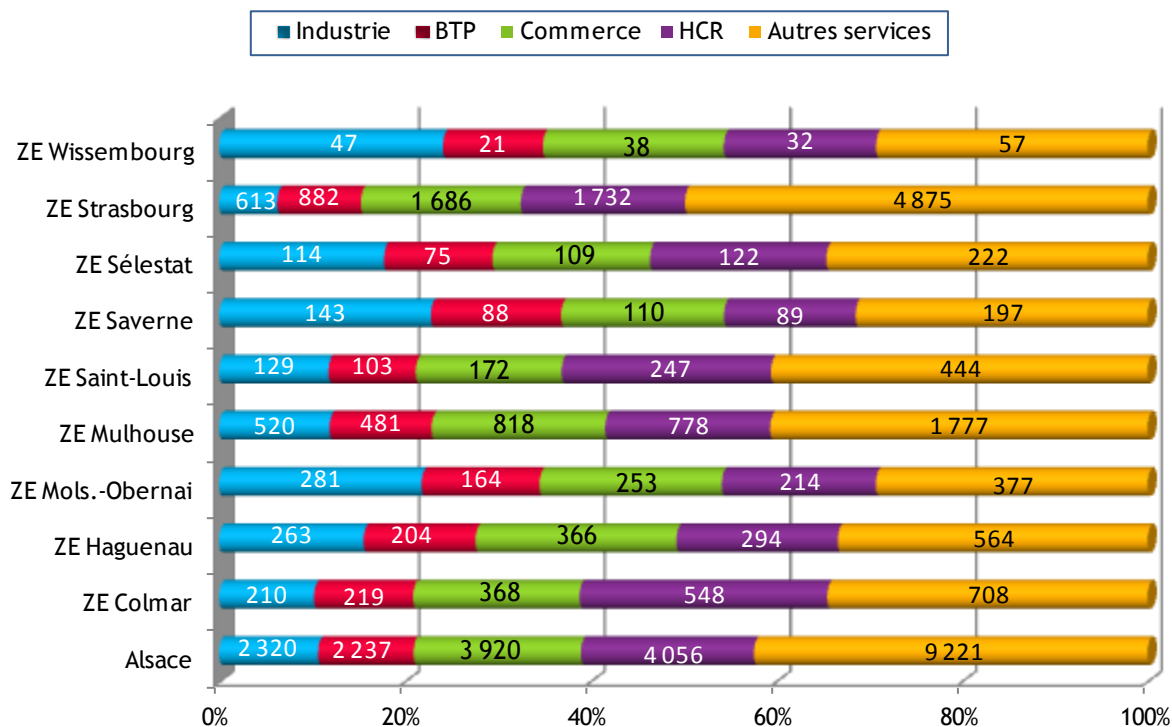
Pour les statistiques relatives à l'emploi et au nombre d'établissements, le champ de l'Urssaf-Acoss couvre les entreprises du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

La publication des statistiques des déclarations uniques d'embauche porte sur le champ des entreprises du secteur concurrentiel hors intérim.

/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE PAR TYPE DE CONTRAT AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017



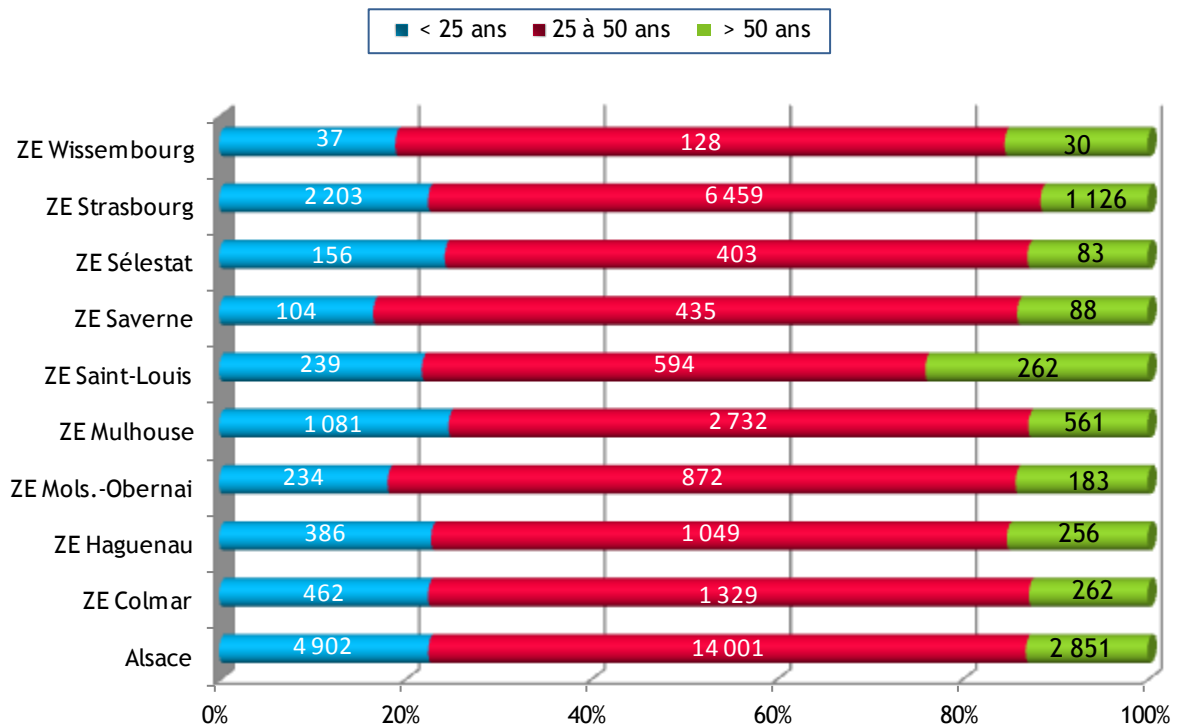
/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR GRAND SECTEUR AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017



/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR TAILLE D'ENTREPRISE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017



/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR TRANCHE D'ÂGE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017



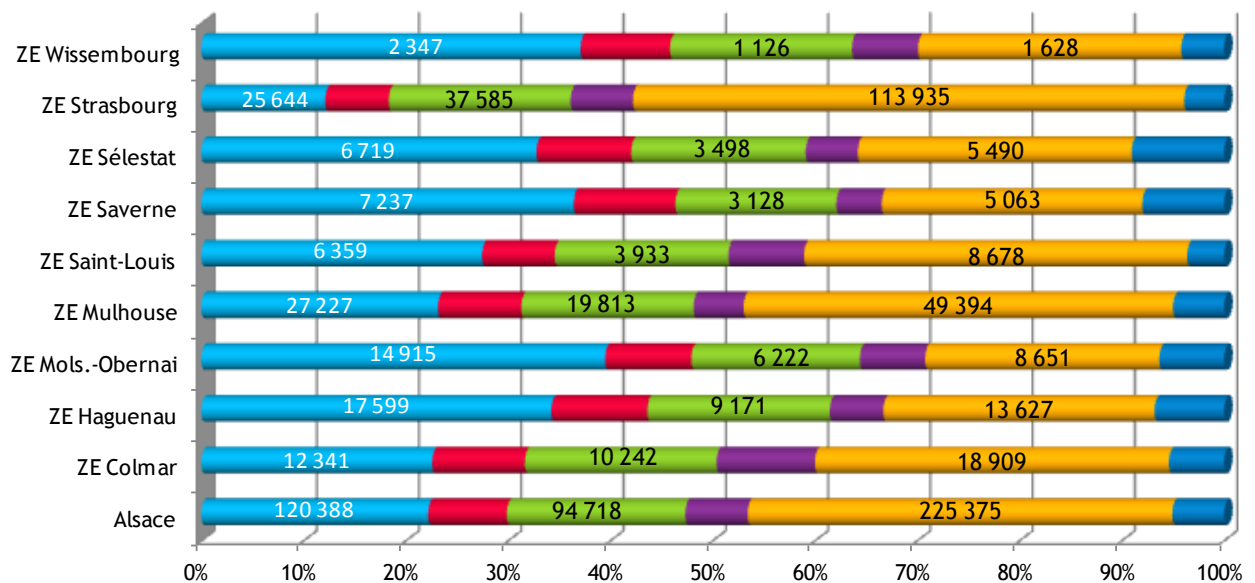
6. L'EMPLOI ET LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

Source : Urssaf-Acoss

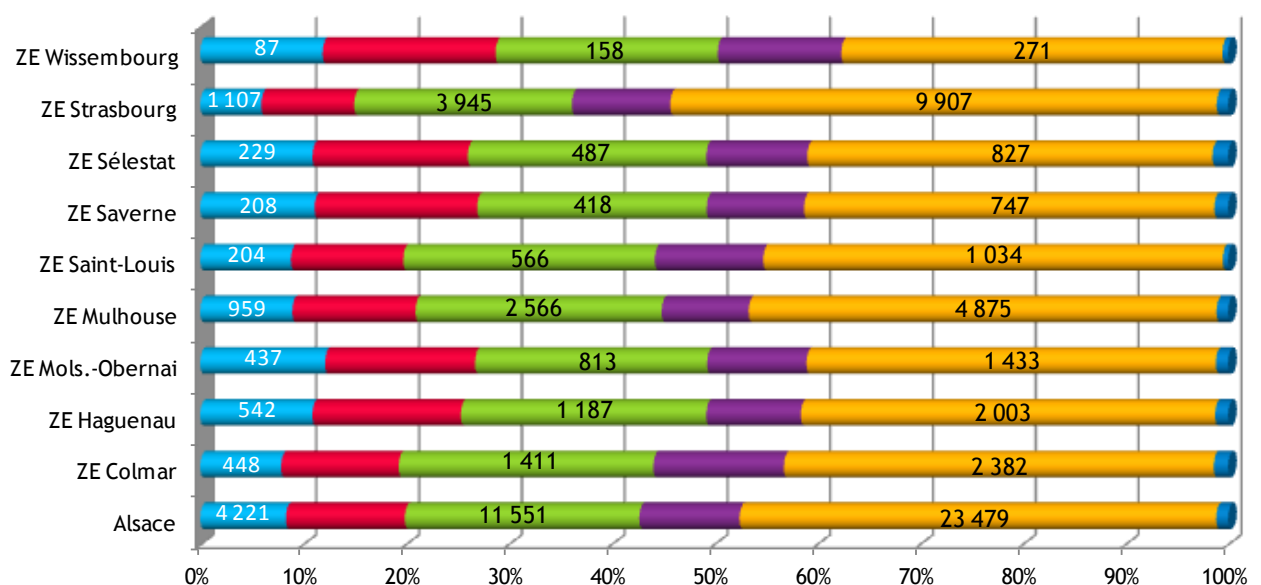
/// LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS ET DES ÉTABLISSEMENTS PAR GRAND SECTEUR AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017



LES EFFECTIFS

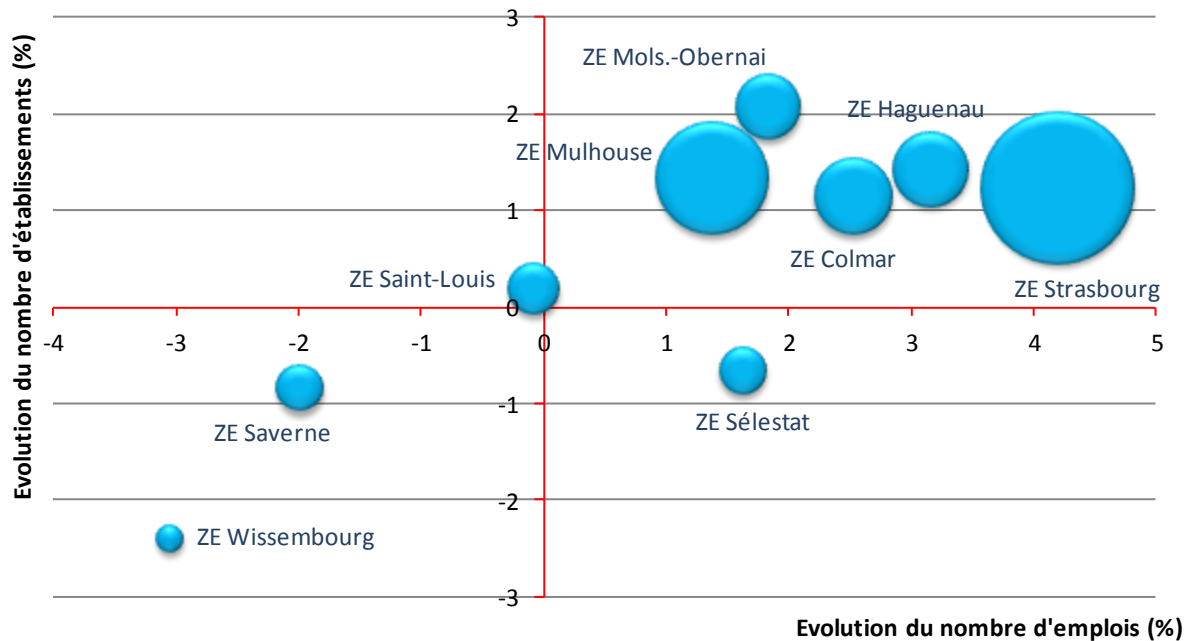


LES ÉTABLISSEMENTS

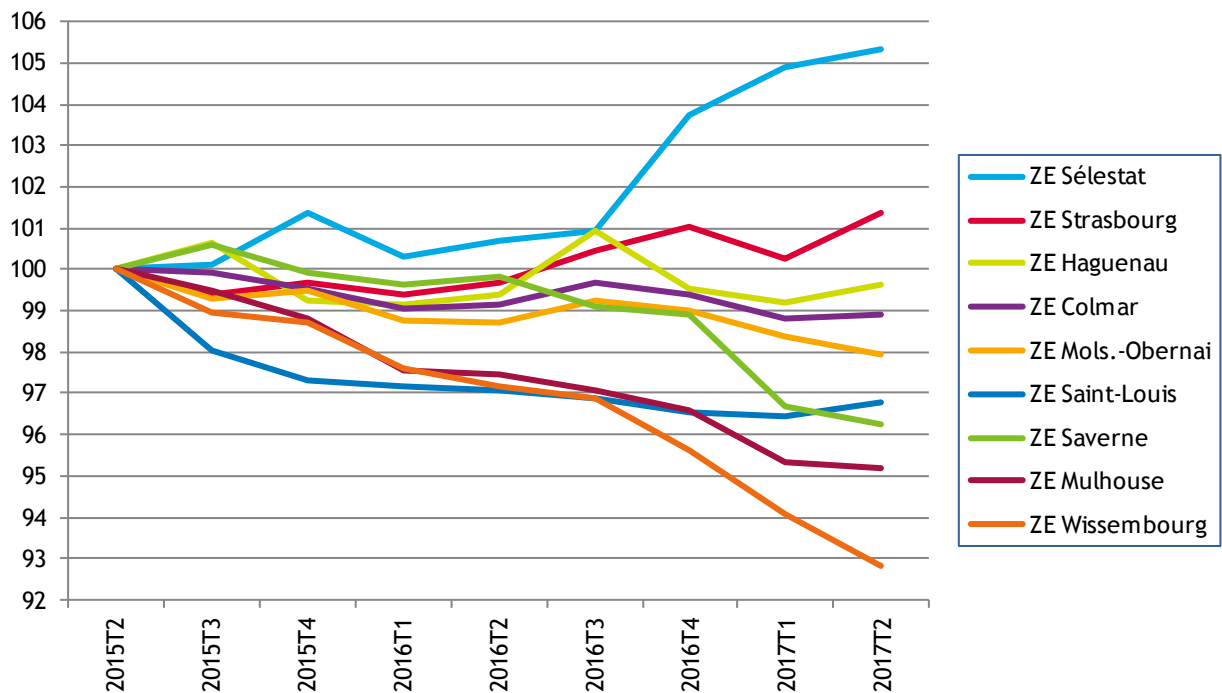


/// ÉVOLUTION EN % DES EMPLOIS ET DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SUR DEUX ANS (DU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2015 AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2017)

La taille des points est proportionnelle à l'emploi total au 2^{ème} trimestre 2017 (minimum : 6 328 salariés pour la ZE Wissembourg ; maximum : 211 414 salariés pour la ZE Strasbourg).



/// ÉVOLUTION DES EMPLOIS INDUSTRIELS, BASE 100 AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2015



* * *